



L'OFFICIER MARINIER

Février - Mars 2008
63^{ème} année n° 305



PÉRIODIQUE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICIERS MARINIERS EN RETRAITE ET VEUVES (F.N.O.M.)

Sommaire

| | |
|--|----------------|
| Amiante | 1 |
| C.S.F.M. | 2 |
| Pôle des retraités | 2 |
| Informations sociales et administratives | 3 à 5 - 8 à 10 |
| A.N.V.V.E.N. | 4 |
| A.V.E.N. | 5 |
| Informations générales | 6 |
| Vie des associations | 7 - 11 |
| Nécrologie | 7 |
| Souvenirs | 11 - 12 |

Mutuelle Nationale Militaire

(M.N.M.)

10

ÊTES-VOUS INSCRITS
- TOULON MAI 2008 -
POUR LE CONGRES ?

Amiante : « Un fléau ! »

Les spécialistes prévoient 100.000 décès dus à l'amiante d'ici à 2030. Est-ce un chiffre raisonnable qui colle à la réalité ? C'est une estimation, mais pour ma part, je crois que l'amiante nous réserve encore des surprises. Fin 2007, l'institut national de veille sanitaire (INVS) publie un rapport concernant l'étude de 21 cas de mésothéliome (cancer du poumon).

Sur ces 21 cas, 11 sont dus exclusivement à une exposition environnementale : c'est une première ! Ces personnes n'ont jamais été en contact avec l'amiante. Ils résidaient simplement dans l'environnement d'une usine qui traitait le broyage, défilage et cardage d'amiante brute.

Pour compléter cette information, le bureau de recherche géologique et minière (BRGM) signale qu'il y a en France 219 sites ayant présenté potentiellement un risque d'exposition aux fibres d'amiante. Combien de personnes sont et seront victimes de l'amiante environnemental ? Aujourd'hui, personne ne peut le dire. C'est un véritable problème de santé publique. Les

investigations qui restent à faire sur les autres sites sont colossales. Mais il est indispensable pour une juste réparation des préjudices de comprendre comment les travailleurs, leurs familles et plus largement les populations avoisinantes ont été exposées aux fibres d'amiante.

L'amiante est interdit en France depuis le 1^{er} janvier 1997. Il s'est passé un siècle depuis le premier cas d'asbestose (fibrose du poumon) (1906), cancer du poumon sur asbestose (1935), cancer bronchopulmonaire primitif (1955), mésothéliome (1960).

Le premier pays en Europe à avoir pris des mesures pour une indemnisation aux victimes d'une exposition professionnelle à l'amiante est la Grande Bretagne en 1931. Depuis quelques mois, le principe de précaution est d'actualité et c'est bien. Dommage qu'il n'existait pas avant 1995 en France.

Michel LACHAUD

